Latin

Origines Maristes, Doc 50

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.

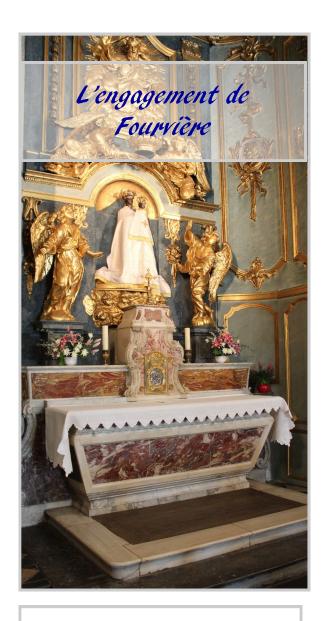
Omnia ad majorera Dei gloriam et Mariae Genitricis Domini Jesu honorem.

Nos infra scripti ad majorera Dei gloriam et Mariae Genitricis Domini Jesu concurrere satagentes, asserimus et notum faci-mus, nos sinceram intentionem firmamque voluntatem habere nosmet ipsos consecrandi, quam prius opportunum erit, piissimae Mariistarum instituendae Congregationi: quapropter præsenti actu et subscrip-tione nos omniaque nostra in quantum possumus irrevocabiliter dedicamus Beatae Virginis Societati: illudque non pueriliter, non leviter, non ex aliquo humano fine aut spe temporalis emolumenti, sed serio, mature, assumpto consilio, omnibus coram Deo perpensis, propter solam majorem Dei gloriam et Marae Genitricis Domini Jesu honorem:

devovemus nos omnibus poenis, laboribus, incommodas, et, si aliquando necessarium est, cruciatibus, cura possimus omnia in eo qui nos confortat Christo Jesu: cui eo ipso fidelitatem promittitans, in gremio Sanctissimae Matris Ecclesiae catholicae Romaniae, ejusdem Summo capiti Pontifici Romano totis viribus adhaerentes, necnon Reverendissimo Episcopo ordinario nostro, ut simus boni ministri Christi Jesu, enutriti verbis fidei et bonœ doctrinae quam ipsius gratia assecuti sumus: confidentes quod, sub amico pacis ac religionis Christianissimi Regis nostri regimine, brevi in lucem prodibit illa institutio, solemniter pollicemur nos omnia nostra impensuros esse ad salvandas modis omnibus animas sub augustissimo nomine Virginis Mariœ ejusdemque auspiciis.

Omnia tamen salvo meliori Superiorum judicio.

Laudetur sancta et immaculata Beatae Mariae Virginis Conceptio. Amen.



Français et latin

(Donal Kerr, Colin, Paris, 2010, S. 164): L'engagement de Fourvière

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Tout pour une plus grande gloire de Dieu et l'honneur de Marie, Mère du Seigneur Jésus.

Nous soussignés, désireux de contribuer à une plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de Marie, Mère du Seigneur Jésus, affirmons et manifestons notre intention sincère et notre ferme volonté de nous consacrer, dès qu'il sera possible, à fonder la très pieuse Congrégation de Maristes.

C'est pourquoi par le présent acte que nous souscrivons, nous et tous nos biens, pour autant que nous le pouvons, nous nous vouons irrévocablement à la Société de la Bienheureuse Vierge Marie.

Ce que nous faisons, non en enfants ni à la légère, non dans un quelque but humain ou par l'espoir de gain temporel, mais avec sérieux, maturité, après avoir pris conseil et tout pesé devant Dieu, uniquement en vue d'une plus grande gloire de Dieu et l'honneur de la Vierge Marie, Mère du Seigneur Jésus. Nous nous offrons à toutes les peines, travaux, embarras et même s'il le faut un jour



aux tortures, convaincus que nous pouvons tout en celui qui nous rend forts, le Christ Jésus.

C'est à lui que, par cet acte, nous promettons fidélité au sein de notre sainte mère, l'Église catholique romaine, nous attachant de toutes nos forces à son chef suprême, le pontife romain, ainsi qu'au révérendissime évêque notre ordinaire, afin d'être de bons serviteurs du Christ Jésus, nourris des paroles de la foi et de la bonne doctrine à laquelle nous avons eu accès par sa grâce.

Confiants que nous sommes que sous le règne de notre roi très chrétien, ami de la paix et de la religion, cette excellente institution viendra prochainement au jour, nous nous engageons solennellement nous-mêmes et tous nos biens à nous dépenser pour le salut des âmes par tous les moyens sous le nom très auguste et avec l'appui de la Vierge Marie.

Tout cela cependant, sous réserve d'un meilleur jugement des supérieurs. Loué soit la sainte et immaculée conception de la bienheureuse Vierge Marie. Amen.